



## Former une stagiaire

Par **Realine**, le **15/12/2021** à **22:54**

Bonjour,

Je suis esthéticienne et travaille dans cette profession depuis 1 an et 6 mois. Mon patron veut que je forme, pour être esthéticiennes, deux stagiaires (une qui va encore à l'école et une qui a un contrat d'insertion dans la société). Est-ce qu'il a le droit de m'imposer ça ? Si oui, combien d'années d'expérience il me faut pour faire ça ? Et est-ce que je peux demander à être payée plus ?

Merci.

Bien à vous.

Par **Marck.ESP**, le **16/12/2021** à **14:07**

Bonjour

Quelle sont les attributions précises de votre contrat de travail ?

Un salarié doit exécuter les tâches qui lui sont demandées car il est, du fait de son contrat de travail, sous la subordination de l'employeur.

En revanche, votre employeur ne pourrait pas modifier un élément essentiel de votre contrat de travail (rémunération, la qualification, la durée du travail) sans votre accord.

Je vous conseille néanmoins de vous rapprocher d'une organisation syndicale.